

Procès-VerbalCommission Régionale Sportive SENIORS

Réunion du mercredi 23 octobre 2024

(par voie électronique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

* * * * * * *

PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS - Rappel

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraineurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités l'obligation du port d'un brassard par les éducateurs des équipes est reconduite pour cette saison.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.

Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

RAPPEL - LES TYPES D'HORAIRE

Il existe 3 types d'horaire (cf. : article 31 des R.G. de la Ligue)

- L'horaire légal :

C'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

A savoir:

Samedi 18h00 en R1

Dimanche 15h00 en R2 et R3

- L'horaire autorisé :

C'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

A savoir:

- Dimanche 14h30 ou 15h00 en R1
- Dimanche 14h30 en R2 et R3
- Dimanche entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau). La R1 pourra également jouer en lever de rideau à cet horaire mais uniquement avant une rencontre d'un championnat national
- Samedi entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R2 et R3.
- Samedi entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes en R1
- En R2 et R3 : samedi entre 17h00 et 19h00, par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100 km et si éclairage E6 minimum.

- L'horaire négocié :

C'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

ATTENTION: Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE:

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés

Période ORANGE:

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : *accord de l'adversaire obligatoire* et ce quel que soit l'horaire demandé.

<u>Période ROUGE :</u>

Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : *modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.*

ATTENTION:

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).
- Toute reprogrammation de rencontre en compétition seniors entre le 1^{er} novembre et le 28/29 février sera systématiquement fixée le dimanche à 14h30 ou 15h00, ou en cas d'accord des deux clubs, le samedi à 14h30 ou 15h00, sans possibilité d'en modifier l'horaire pour le programmer au samedi soir.

REPORT DE MATCHS

La Commission enregistre les rencontres ci-après qui, en raison des mauvaises conditions atmosphériques rendant l'état des terrains impraticables, n'ont pu se disputer les 19-20 octobre 2024

REGIONAL 2 – Poule A

Match n° 21410.1: F.C. CHATEL-GUYON / Ac. S. MOULINS FOOT

REGIONAL 3 – Poule B

Match n° 23069.1: OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / F.C. RIOM (2)

REGIONAL 3 - Poule C

Match n° 23133.1: SAUVETEURS BRIVOIS / Am. L. QUINSSAINES

REGIONAL 3 – Poule G

Match n° 26209.1: F.C. CHABEUIL / F.C. BOURGOIN JALLIEU (3)

Match n° 26210.1: F.C. ANNONAY / OULLINS CASCOL

MATCHS EN RETARD

Le bilan à la date de ce jour des matchs en retard auxquels il conviendrait d'ajouter les 5 rencontres ci-dessus qui n'ont pu se disputer ce week-end, s'établit de la sorte :

REGIONAL 1 – POULE B

Match n° 26271.1 : F.C. VAULX EN VELIN / F.C. D'ANNECY (2) (remis du 05 octobre 2024)

REGIONAL 2

Poule A:

Match n° 21392.1: A.S. CLERMONT SAINT JACQUES / U.S. VALLEE DE L'AUTHRE (remis du 08 septembre 2024) Match n° 26085.1: U.S. MOZAC / Sp. CHATAIGNERAIE CANTAL (reporté du 27 octobre 2024)

Poule B:

Match n° 21552.1 : R.C. VICHY / F.A. LE CENDRE (reporté du 26 octobre 2024)
Match n° 24847.1 : LEMPDES-SPORTS / F.C. SAINT PAUL EN JAREZ (reporté du 26 octobre 2024)
Match n° 24846.1: U.S. ISSOIRE / U.S. BEAUMONT (reporté du 26 octobre 2024)

Poule C:

Match n° 22809.1: L'ETRAT LA TOUR SPORTIF / A.S. CRAPONNE (reporté du 26 octobre 2024)

Poule D:

Match n° 22876.1 : SUD LYONNAIS FOOT 2013 / Av. S. SUD ARDECHE FOOT (reporté du 26 octobre 2024)
Match n° 24630.1: F.C. ALLOBROGES ASAFIA / EYBENS O.C. (reporté du 26 octobre 2024)

Poule E:

Match n° 22945.1: O. LYON SUD / E.S. DU RACHAIS (reporté du 27 octobre 2024)
Match n° 24672.1: THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. (2) / AIX F.C. (reporté du 27 octobre 2024)
Match n° 25172.1 : F.C. DU FORON / U.S. ANNECY LE VIEUX (reporté du 27 octobre 2024)

* REGIONAL 3:

Poule C:

Match n° 26106.1: A.S. VARENNES / SAUVETEURS BRIVOIS (reporté du 26 octobre 2024)

Poule D:

Match n° 23210.1 : F.C. VALENCE / F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE (reporté du 26 octobre 2024)

Match n° 24898.1: F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP / ROANNAIS FOOT 42 (reporté du 27 octobre 2024)

Poule E:

Match n° 25004.1: A.S. CHAVANAY (2) / C.S. VIRIAT (reporté du 26 octobre 2024) Match n° 25088.1: A.S SAINT JUST SAINT RAMBERT / DOMTAC F.C. (reporté du 27 octobre 2024)

Poule F:

Match n° 23340.1: A.S. ALGERIENNE / E.S.B. FOOTBALL MARBOZ (reporté du 27 octobre 2024)

Poule H:

Match n° 23473.1: ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE / F.C. SEYSSINS (reporté du 26 octobre 2024) Match n° 23469.1: F.C. COLOMBIER SATOLAS / F.C. EYRIEUX EMBROYE (reporté du 26 octobre 2024)

Poule J:

Match n° 26232.1: ANNECY LE VIEUX U.S. (2) / E.S. SEYNOD (reporté du 27 octobre 2024)

COURRIER DES CLUBS (horaires)

REGIONAL 3 - POULE J

AIX F.C. (504423):

Le match n° 24692.1: **AIX F.C. (2) / ECHIROLLES (2)** se déroulera le dimanche 27 octobre 2024 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade Giuseppe Garibaldi à **AIX LES BAINS.**

Yves BEGON, Roland LOUBEYRE,

Président des Compétitions Secrétaire de séance